

AVRIL 2006 N°005

ACTUALITES



Échanges entre le Président de la République du Bénin, le DG/A - ZFI au site de Sèrè-Madji

**11 avril 2006 :** Visite du site par le Président de la République du Bénin, Son Excellence Thomas Boni YAYI.

**21 avril 2006 :** Visite du chantier d'implantation de l'Usine de la société POWER ON MANUFACTURE SA à Cotonou

**25 avril 2006 :** Visite du chantier de l'implantation de l'usine de la société AFOKANTAN BENIN CASHEW SA à Tchaourou

**28 avril 2006 :** Agrément de la Société CRUSTAMER Sarl au régime de la Zone Franche Industrielle au titre de Point Franc

## GROS PLAN SUR

### POWER ON MANUFACTURE SA

Agréée au régime de la Zone Franche Industrielle en République du Bénin le 02 mars 2006, la société POWER ON MANUFACTURE SA est une filiale du Groupe STEP ON HOLDINGS LTD basée à Hong Kong.

Spécialisée dans la production et la commercialisation du CD, DVD et VCD, elle est installée au Bénin depuis décembre 2005 et illustre de belle manière les délocalisations souhaitées dans la Zone Franche.

Le choix du Groupe STEP ON HOLDINGS LTD s'explique également par la nécessité de se rapprocher du marché africain.

## Lexique

### ZONE 2

*La délimitation du territoire national appelée Zone 2 concerne les villes moyennement dotées d'infrastructures de base. C'est-à-dire les villes secondaires que sont Porto Novo, Adomey, Bokicon et Parakou.*

*La période d'agrément liée à cette zone est de 12 ans.*

## LA ZONE FRANCHE EN QUESTION

### Les autres avantages :

Les entreprises et promoteurs de zone bénéficiant du régime de la ZFI, peuvent conformément aux dispositions légales en vigueur :

- Utiliser leur propre réseau de télécommunication ;
- Produire de l'énergie pour leur consommation exclusive ;
- Avoir des comptes en devises.

Les entreprises et promoteurs de zone bénéficiant du régime de la ZFI :

- Ont la liberté de fixer les prix et les marges dans le cadre des transactions entre entreprises de la ZFI ou celles-ci et les marchés étrangers ;
- Peuvent s'approvisionner en biens et services auprès de l'entreprise ou de la société de leur choix ;
- Bénéficient au profit de leurs agents expatriés et de leurs familles de la liberté d'entrée, de séjour, de circulation et de sortie dans le respect des textes en vigueur ;
- Jouissent de la liberté de gestion sous réserve du respect de la réglementation en la matière en vigueur dans les pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- Jouissent de la liberté de transfert des capitaux et notamment des bénéfices et dividendes régulièrement comptabilisés et de fonds acquis en cas de cession ou de cessation d'activité de l'entreprise, dans le respect de la réglementation en vigueur en la matière dans les pays de l'UEMOA.

*Pour supprimer votre nom de notre liste d'abonnés cliquez*

*Des questions ou commentaires? Envoyez-nous un courrier électronique à l'adresse [info@azfi.benin.com](mailto:info@azfi.benin.com) ou appelez au 21 22 78 81 182*